

ECHO-*flash*

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°279- août 2018

ENVIRONNEMENT RECYCLING :

La CGT gagnante

Page 3

RETRAITES :

La réforme de
tous les dangers

Page 4

FONCTION PUBLIQUE :

Plans de déploiement

Page 7



**6 déc. 2018 :
Chaque voix
Compte !**



ET SI LE SOCIAL AVAIT DE L'AVENIR ?

Ah la Grèce... sa mer translucide, ses îles magnifiques, son port du Pirée, son Parthénon !

Comment ça, sa dette abyssale ??? Bonne élève de l'Europe, elle vient de tenir ses engagements en remboursant le prêt contracté au FMI et s'exonère momentanément de la tutelle de ses créanciers internationaux. C'est la bonne surprise du mois d'août.

La moins bonne, c'est le prix à payer avec l'installation d'une austérité sans bornes d'autant que la dette, elle, existe toujours même si l'échéance a été repoussée. Il fallait s'appeler Tsipras pour faire avaler l'olive amère, celle d'une cure d'austérité sans précédent : huit années de récession, 450 réformes, 40 % de baisse du salaire des fonctionnaires, pensions retraites amputées de moitié...

Ah l'Europe...ses banquiers, son Fond Monétaire International, son Angela Merkel !

Ainsi, il n'y aurait pas d'autres solutions que l'austérité, toute l'austérité, rien que l'austérité ?

La politique dans laquelle s'engagent avec complaisance Macron et son gouvernement serait vraiment la seule hypothèse viable ?

Eh bien non ! D'autres pays ont fait d'autres choix avec un pied de nez à Bruxelles et ses fausses solutions.

Le Portugal, taxé par la commission européenne de déficit excessif à l'été 2016, est en train de le réduire de façon spectaculaire en faisant le choix de la croissance par la relance du pouvoir d'achat.

Pour ce faire, le modèle portugais a augmenté les salaires en 2016 et 2017 mais également les retraites et les allocations familiales. Le pays a également renforcé les droits du travail, baissé les impôts pour les salariés les plus modestes et surtout stoppé la vague des privatisations. Mais pourquoi donc un tel silence sur la réussite du modèle portugais dans les médias français ? Nous devrions inciter nos journalistes et autres politiciens véreux à partir en stage au Portugal. La morue c'est bon pour les neurones et ça contient du phosphore qui stimule la mémoire.

Jean-Pascal Pradel, membre du bureau de l'UD

Sommaire

- UNE :** Photo propriété USD santé
- P2 :** Editorial
- P3 :** Environnement Recycling vs CGT
- P4 :** Réforme des retraites
- P5 :** Interview
- P6 :** Pub
- P7 :** Elections Fonction Publique
- P8 :** AG de rentrée

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
 8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON
 Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
 Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
 Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S 06639
 Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

La CGT VS Environnement Recycling, victoire par KO au 1^{er} round !

Le 15 juillet, nous étions informés que la décision du tribunal rendue le 5 juin dernier est aujourd'hui définitive et que les poursuites engagées contre Laurent Indrusiak, Secrétaire Général de l'UD sont officiellement annulées. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli cette décision, nous vous livrons l'analyse que nous tirons de cette dernière.

Une brève rétrospective de l'affaire

Il y a 6 ans, quand les premiers salariés (Arnaud, Bernard, Julien et Mahir) sont venus nous expliquer leurs conditions de travail, nous n'avons aucunement hésité : la CGT se devait d'agir là où bien d'autres avaient décidé de ne rien faire (services de l'état, élus politiques...). Nous nous sommes engagés dans cette bataille avec la conviction qu'il s'agissait de notre devoir, celui de notre organisation, d'agir pour améliorer les conditions de travail des salariés.

Mais nous étions loin d'imaginer qu'un jour, nous serions devant la justice, obligés de nous expliquer. Les victimes (la CGT représente les salariés) sont traitées comme des coupables et inversement. C'est en tout cas ce qu'aura tenté d'imposer la direction d'Environnement Recycling en déposant une plainte pour diffamation. Ainsi, après 2 ans de procédure, Laurent Indrusiak, Secrétaire Général de l'UD CGT de l'Allier, était cité à comparaître le 5 juin dernier au tribunal de grande instance de Montluçon pour une audience en jugement correctionnel sur le grief de « diffamation publique ».

Retour sur le jugement

Sur conseil de notre avocat Maître Machelon, il avait été décidé d'engager l'audience en primauté sur des aspects de procédure. La partie adverse ayant, elle, demandé la déchéance de nos preuves.

Et c'est effectivement après une audience qui portait exclusivement sur les enjeux de procédure, que les juges

ont conclu à la nullité de la plainte engagée contre Laurent.

La salle d'audience était pleine. Les 22 témoins en soutien à Laurent Indrusiak, dont d'anciens salariés de l'entreprise, n'ont donc pas été invités à témoigner sur le fond.

Contrairement aux annonces tonitruantes faites devant la presse, la direction de l'entreprise d'Environnement Recycling n'a pas fait appel de cette décision de justice. Nous pensons que la direction n'a pas souhaité aller à un nouveau procès ayant la quasi-certitude de le perdre. Selon

tion des Malades de la Chimie) et des partis politiques (le PCF, la France Insoumise), a montré combien la criminalisation de l'action syndicale pour l'amélioration de la santé des travailleurs est ressentie collectivement comme une atteinte grave aux droits humains.

C'est une victoire pleine et entière contre la direction de cette entreprise qui a tenté de nous faire taire.

Nous tiendrons une conférence de presse en septembre pour donner notre appréciation de cette décision et par là même maintenir la pression sur les dirigeants de l'entreprise afin qu'ils améliorent significativement les dispositifs de protection des salariés exposés mais aussi pour que notre plainte aboutisse à faire condamner ces patrons voyous en justice.

En effet, il n'est pas question de lâcher quoique ce soit dans ce dossier. Il reste encore du grain à moudre, tant pour l'amélioration des conditions

de travail des salariés encore dans l'entreprise, que pour obtenir réparation pour ceux qui ont travaillé dans les conditions inacceptables. Celles qu'ils nous ont décrit.

L'UD tient à remercier nos avocats pour leur excellent travail et leurs contributions à cette victoire.

Cette comparaison a permis la démonstration que la CGT ne se laisse pas intimider quand il s'agit de défendre l'intérêt des salariés. Rien ne passera au-dessus de cet intérêt souverain.

Comme nous l'avons marqué sur les affiches réalisées pour l'appel au rassemblement le 5 juin « **la CGT ne se taira pas, la santé des salariés n'est pas négociable** ».



Photo :
Regard-Actu

nous plusieurs éléments ont certainement influencé cette décision :

- Les éléments de preuve fournis lors de l'audience du 5 juin ont démontré la solidité de nos affirmations ;
- Le nombre de soutiens venus de partout a fait aussi la démonstration que s'attaquer à un membre de la CGT, c'est s'attaquer à toute la CGT ;
- Mais également la contre publicité que se fait régulièrement l'entreprise à chaque fois qu'elle s'attaque aux défenseurs des salariés.

Devant le tribunal, tout au long de l'après-midi, une très importante mobilisation de la CGT, soutenue par d'autres organisations syndicales (Solidaires, FSU), des associations (Association Henri Pézerat, Associa-

Retraites, on vous dit tout !

Concertations avec les syndicats, consultation des français.e.s, un projet de loi annoncé pour début 2019 et ratifié fin 1^{er} semestre 2019 : la réforme des retraites est lancée. Mais le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible. Partant de l'analyse de l'UGICT CGT, nous vous livrons les premiers éléments de vigilance.

Une équité de façade

Emmanuel Macron a annoncé qu'1 euro cotisé ouvrirait à chaque salarié.e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cachent trois problèmes :

- D'abord, le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur l'ensemble de la carrière ;
- Ensuite, les mécanismes de solidarité qui neutralisent les aléas de carrière (chômage, maternité...) pourraient être plafonnés, voire supprimés ;

• Surtout, ce principe d'équité ne nous dit rien sur le contenu de nos droits, sur le montant de la pension par rapport au salaire de fin de carrière ? Quel montant de retraite ? Quel âge de départ ?

Aucune réponse du gouvernement qui nous annonce un régime par points, à cotisations définies. Cela signifie que chacun percevra en fonction de ce qu'il aura cotisé durant toute sa carrière, mais que le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera connu seulement qu'au moment du départ en retraite. Ce qui est bloqué, c'est le montant des cotisations que le gouvernement ne veut pas augmenter. Si elles ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront revues à la baisse. Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, ce montant ne suffira pas et les retraites seront réduites, y compris celles déjà liquidées.

Une certitude, nous serons tous perdants

Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, sur les 43 annuités cotisées,

au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement ceux qui ont une progression de carrière.

Pour les femmes c'est la double peine. Elles sont payées en moyenne 26 % de moins que les hommes et touchent une pension 40 % plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Le gouvernement veut remplacer ces droits par un filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires.

L'objectif ? Réorienter les salarié.e.s solvables vers la capitalisation : ainsi la baisse programmée des pensions, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément. Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 9 933€ bruts mensuels contre 26 488 € aujourd'hui. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier.

Des retraites garantissant le niveau de vie, c'est possible !

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Son fondement : pour mieux protéger les plus faibles, il faut un système universel qui maintienne le niveau de vie de tous et toutes.

Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, la CGT propose :

1) De nouvelles ressources

Droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75 % de son salaire net de fin de carrière et financé par :

- Suppression des aides et exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi (200 Mds, Cour des Comptes).
- Assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation...) et un relèvement modéré des cotisations retraites.
- Mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui sont totalement exonérés.

2) Une maison commune des régimes de retraites

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques et prendre en compte la pénibilité. La CGT propose, de maintenir le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salariés passant d'un régime à l'autre.

3) La prise en compte des années d'études

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein est une mission impossible. Nous proposons donc la prise en compte des années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

Dès cette rentrée, nous allons engager une campagne d'information pour convaincre l'opinion publique. **L'UD propose l'organisation prochaine d'une journée d'étude afin que chaque militant s'accapare les enjeux pour mieux les expliquer aux salariés.**

Laurent Indrusiak





Vers d'autres formes d'actions

Débutée le 22 mars, la lutte des cheminots a ponctué le printemps et une partie de l'été, démontrant la détermination et la ténacité des salariés en grève. Sur de nombreux aspects, elle a influé les décisions gouvernementales sur la réforme du ferroviaire. Sébastien Claire, Secrétaire Général de la CGT SNCF Moulins, nous apporte des éclairages sur cette action qui n'a pas signé son épilogue.

Echo-Flash : *Si tu devais retenir un ou deux moments forts du processus d'action, lesquels citerais-tu ?*

Sébastien Claire : Je retiendrais tout d'abord le fonctionnement démocratique de notre CGT Cheminots. Devant l'ampleur de l'attaque, il a été demandé à tous les secrétaires de syndicat de faire remonter leur vision des choses, leur ressenti du terrain compte tenu de la situation et de faire remonter nos capacités de mobilisation. C'est d'après ces éléments que notre fédération a élaboré cette stratégie inédite de lutte qui nous a permis de tenir sur la longueur et avec de très bons taux de grévistes. Ensuite, ce qui m'a le plus frappé, c'est l'implication de nos jeunes cheminots, ce qui constitue déjà une victoire en soit pour l'avenir ! La journée d'action conjointe avec l'interpro nous a aussi fait énormément de bien, nous avons pu mesurer ce qu'est la CGT et la force que cela représente. Le rassemblement en gare de Moulins a très fortement marqué notre direction, je peux vous l'assurer !

EF : *Le gouvernement affirme qu'il n'a rien lâché, le bilan n'est-il pas plus contrasté ?*

S.C.: Forcément, nous ne pouvons pas dire que nous avons gagné cette bataille, néanmoins cette lutte a permis

d'obtenir quelques garanties pour l'avenir des cheminots. Les avancées concernent par exemple, la reconnaissance de l'ancienneté en cas de transfert du personnel dans une autre entreprise et surtout le gouvernement est désormais engagé sur la dette d'état de la SNCF à hauteur de 35 milliards d'euros, ce qui permettra d'accélérer la rénovation du réseau. C'est une bonne nouvelle pour les usagers qui étaient au centre de nos préoccupations. Ce qui, pour moi, représente la plus grande satisfaction c'est notre capacité de mobilisation et je peux dire sans rougir que la CGT est actuellement la seule organisation capable de s'opposer à toutes ces forces libérales. Nous avons marqué notre territoire et notre direction sait qu'elle ne fera pas ce qu'elle veut sans les cheminots.

EF: *Après la promulgation de la réforme, quelles actions sont préconisées par la CGT et avec quel calendrier ?*

S.C.: Avec lucidité sur notre rapport de force et compte tenu du calendrier, la CGT a décidé de ne pas continuer la lutte sur le même schéma mais de s'adapter en appelant à la mobilisation sur des journées de grève carrées choisies en fonction des dates de réunion avec notre direction. Celles-ci s'étaleront sur plusieurs mois puisque nous devons absolument peser dans le débat pour l'avenir des cheminots et du ser-

vice public. Fidèles à nos principes, nous adapterons les modalités encore une fois si les remontées du terrain nous amènent à le faire. Nous allons aussi préparer avec attention nos élections professionnelles qui se dérouleront en novembre prochain, avec pour objectif une progression dans tous les collèges afin de prouver que notre stratégie de lutte était bien validée par les cheminots dans leur ensemble. Vous pouvez constater qu'il reste encore énormément à faire mais nous sommes conscients que les enjeux dépassent de très loin le cadre de l'entreprise. Nous sommes bien sûr un enjeu de société. Et ce qui est sûr, c'est que les cheminots ne sont pas prêts de baisser la tête !

Propos recueillis par J-P Pradel

COMITÉS D'ENTREPRISE

**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Crédit photo : Gerhard Linnekogel / Eyesee

**Ce qui est essentiel à la Macif,
c'est d'apporter une protection adaptée
à votre comité d'entreprise*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise**.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous
en point d'accueil ou sur www.macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

** Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

Assemblée Générale des militants CGT de l'Allier

C'est un exercice bien rodé depuis quelques années déjà : une année sur deux, les militants sont invités à se rassembler à l'échelon du département pour préparer les échéances revendicatives de l'automne et mieux cerner, ensemble, les enjeux de l'actualité sociale. Ainsi l'après-midi du 6 septembre sera consacré à ce « grand oral » de rentrée. A cette occasion, la salle des fêtes de Tronget a été réservée afin d'assurer la participation d'un nombre conséquent de nos syndiqués et militants.

Des axes revendicatifs de 1^{ère} importance

Evidemment, les questions de l'emploi, salaires et pensions, protection sociale, conditions de travail...sont au cœur des préoccupations quotidiennes dans nos syndicats. Mais cette année, la politique ultra libérale de Macron et de son gouvernement amplifie la responsabilité du syndicalisme comme rempart aux mesures de régressions sociales.

cratie libérale.

Les élections des trois versants de la fonction publique sont également prévues le 6 décembre 2018. Au-delà des 5 millions de fonctionnaires qui éliront leurs représentants syndicaux, elles concernent chacun d'entre nous, que nous soyons du public comme du privé car leurs résultats emporteront la représentativité syndicale avec le risque de reléguer la CGT au second rang national derrière la CFDT. L'enjeu est donc d'importance.

Nous entrons également dans la période de préparation active du 52^{ème} congrès confédéral et sans doute, aurons-nous à examiner quelle sera la contribution des militants CGT de notre département tant dans le mandatement que dans les débats préparatoires avec les syndicats.

Nous aurons besoin d'assurer le succès de nos initiatives de formation utiles à nos syndicats avec la formation de formateurs prévue du 15 au 19 octobre à Moulins ou encore celle destinée aux



trésoriers de nos organisations programmée le 24 septembre prochain dans les locaux de l'Union Départementale.

Et puisqu'il est question de succès, réjouissons-nous de celui des Contrex-Vittel qui, après 10 mois de luttes,

viennent d'arracher le 14 août dernier, 24 embauches au groupe Nestlé qui les emploie.

Le chantier de la réforme des retraites est annoncé début 2019 avec l'objectif d'adoption d'une loi dès le 1^{er} semestre de l'année. La CGT souhaite anticiper les échéances et mettre les salariés en ordre de marche afin d'être force de propositions plutôt que de subir une réforme issue de la techno-

Des étapes à préparer

Dans les débats du 6 septembre en Allier, se pose évidemment la construction de la prochaine étape d'action nationale en préparation pour fin septembre/début octobre.

Car comme le dit la citation : « il n'y a que les batailles que l'on ne livre pas qui sont perdues d'avance ».

Jean-Pascal Pradel

La campagne électorale... c'est maintenant !

Les élections du 6 décembre prochain vont contribuer à la représentativité de toute la CGT. Ces élections doivent donc être l'affaire de tous nos militants qu'ils soient du secteur public comme du secteur privé. C'est un rendez-vous que la CGT se doit de ne pas manquer tant les enjeux, aussi bien locaux que nationaux, sont importants. Notre ambition, vous le savez, est de gagner les élections professionnelles de fin 2018, de conforter notre place de première organisation syndicale dans la Fonction Publique et au-delà, d'être la première organisation syndicale de l'ensemble des salariés du privé et du public.

Le déploiement passe par la case UL

Notre Union Départementale, consciente des enjeux, a décidé de se donner les moyens de mener une campagne de terrain avec l'aide de l'ensemble de nos syndicats publics comme privés. C'est dans cet esprit de conquête, que notre campagne vient de débiter. La mise en place de notre collectif départemental « élections professionnelles fonction publique » a permis d'outiller nos militants et de créer un plan de travail commun dans chacune des UL de notre département.

Affichage estival secteur de Moulins



fiches mais aussi pour les multiples distributions de tracts envers les salariés concernés par le scrutin aux fins de couvrir l'ensemble des collectivités, établissements et services ; surtout ceux où notre organisation syndicale n'est pas représentée. C'est donc tous ensemble, UL et UD, que nous devons être sur le pont pour faire gagner notre organisation.

Christiane Micaud

Nous vous proposons de participer activement aux plans de déploiements déjà fixés par nos UL pour le collage des af-

GAMME INDIVIDUELLE - TNS - SALARIÉS - AGENTS TERRITORIAUX - IARD

Avec vous,
à chaque instant



• **Vichy**
30 bd. Gambetta
03207 Vichy Cedex
Tél. 04 70 31 41 18

• **Montluçon**
73 av. de la République
03100 Montluçon
Tél. 04 70 05 89 15

• **Moulins**
87 rue d'Allier
03000 Moulins
Tél. 04 70 46 22 57

• **Clermont-Ferrand**
16 rue Saint Genès
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 16 13 12

La santé, **notre métier**
www.mutuale.fr


Mutuale
La Mutuelle Familiale
Section Auvergne